

N/Ref : 022/09/14

Fort de France, le 23 septembre 2014

ELECTIONS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
2014 – 2015

**PENSEZ TRES VITE A LA CONSTITUTION DES LISTES POUR
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Les enjeux sont importants et il faut être prêt dès la fin du mois de septembre.

Les élections au C.A. sont un **élément de la représentativité du SNES et de la FSU**, notre fédération. C'est une tribune où exprimer nos idées, c'est un **lieu de délibération** où les personnels peuvent intervenir et imposer un point de vue.

IMPERATIVEMENT, faites des listes syndicales SNES ou FSU, ce sont les seules à être comptabilisées par l'administration comme liste syndicale, les listes intersyndicales (listes d'union) sont mises dans les divers !!!

Au minimum, deux noms sont nécessaires ; au plus, « un nombre égal au double du nombre de sièges à pourvoir », c'est-à-dire 14 noms (7 titulaires, 7 suppléants pour les établissements de plus de 600 élèves) et 12 noms (6 titulaires, 6 suppléants) pour les établissements de moins de 600 élèves qui n'ont pas de SEGPA.

Une fois votre liste établie, vous devez :

- faire remplir à chacun des candidats une déclaration de candidature ;
- remettre au chef d'établissement déclarations et liste des candidats avant la date de clôture normalement affichée sur le panneau administratif ;
- vérifier les listes des électeurs (les collègues sur plusieurs établissements votent dans leur établissement de rattachement). **N'hésitez pas à contacter le S3 si vous avez une difficulté quelconque (Bureau du SNES ouvert le matin).**
- vérifier qui est absent le jour du vote ou en congé pour que lui soit envoyé par le chef d'établissement le matériel de vote par correspondance.

Nous t'envoyons 7 déclarations de candidatures. Tu feras des photocopies (tu en as le droit) dans ton établissement pour compléter.